

Interview Jean-Philippe Simon, inspecteur de la CCRF

“Dans un contexte ultra-libéral, les grandes entreprises ou les influenceurs poussent à une consommation sans frein”

Inspecteur de la CCRF (service de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes), Jean-Philippe Simon entré dans le service en 1985. Il a adhéré à la CGT la même année et est actuellement secrétaire général du syndicat CGT de la CCRF et du SCL (les laboratoires du ministère des Finances) après avoir contrôlé pendant 35 ans le commerce dans le secteur automobile.

Quelles sont tes principales missions ?

Nos missions peuvent porter sur des pratiques trompeuses, la publicité mensongère, la sécurité de produits, les rapports entre les entreprises (abus de position dominante,...), l'analyse de contrats (clauses abusives,...). Nous participons aussi à l'information du consommateur.

Par sa connaissance réglementaire, ses capacités d'intervention, la CCRF et le SCL ont toute légitimité pour accomplir des missions de police économique pour lutter contre toutes les infractions en consommation. Son indépendance par rapport au monde économique est un gage de sûreté dans ses missions de service public.

Pourquoi est-il important que la CGT ait son association de consommateurs selon toi ?

La CCRF est un service de contrôle et d'enquête. Lorsqu'un consommateur porte plainte, le contrôle a lieu sur l'entreprise concernée pour constater si elle a enfreint la loi. Même si c'est le cas, cela ne résoud pas automatiquement le litige. Ainsi, en parallèle, le plaignant doit faire valoir ses droits à travers une association de consommateurs.



Jean-Marc Gourdon

Indecosa agit dans une optique spécifique de protection des salariés et propose également des analyses sur certains secteurs ou systèmes de vente. DGCCRF, CGT-CCRF et Indecosa sont donc complémentaires.

Enfin, nous nous rejoignons aussi autour du thème du pouvoir d'achat en sécurisant l'acte de consommation.

Qu'est-ce qui se joue actuellement dans le secteur consumériste ?

L'actualité porte bien évidemment sur la vente à distance par internet. Dans ce contexte ultra-libéral, les grandes entreprises ou les influenceurs poussent à une consommation sans frein. Toutes les dérives y sont présentes en termes de non respect des droits, de dangerosité ou de non conformité et plus largement d'écologie ou d'exploitation des travailleurs dans les pays producteurs. Par ailleurs, on observe un développement de la délinquance économique dont les citoyens et les consommateurs sont victimes (rénovation énergétique par exemple). Les collègues ont parfois face à eux un milieu que l'on peut qualifier de mafieux.

La CCRF et le SCL n'ont plus les moyens humains et techniques de suivre cette progression des échanges commerciaux. Ils doivent se contenter du rôle de pompier et n'ont plus les capacités d'enquêter ou d'avoir un rôle de prévention. Alors que n'importe quel vendeur peut s'installer avec son ordinateur n'importe où en France, certains départements ne disposent parfois que de trois agents pour contrôler l'ensemble des établissements et sociétés. ■

La CCRF est un service de contrôle et d'enquête. Lorsqu'un consommateur porte plainte, le contrôle a lieu sur l'entreprise concernée pour constater si elle a enfreint la loi.



La sécurité des produits fait partie des missions de la CCRF.

Propos recueillis par F.B.